



Région Nord-Pas-de-Calais & Picardie

RAYMOND Claire
FERNANDES Camille
LEDOUX Nicolas
GENDRE Cédric

L'ensemble de cette fiche est à mettre en corrélation avec la fiche méthodologique construite par l'Observatoire du Développement Rural, disponible sur : <https://odr.supagro.inra.fr>

Fiche synthétique portant sur les programmes de la région Nord-Pas-de-Calais et Picardie. La source principale est le PDR de chaque programme concerné

Unité de service de l'Observatoire du Développement Rural (0685)
24, Chemin de Borde Rouge - Auzeville
CS 52627
31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX

Table des matières

Tables des matières et glossaire	1
Programme Nord-Pas-De-Calais	2 - 6
<i>Enjeux, problématiques & atouts</i>	<i>2</i>
<i>Focus sur les enjeux de la région Nord-Pas-De-Calais</i>	<i>3</i>
<i>Croisement entre les DP, les mesures et les besoins</i>	<i>4</i>
<i>Mesures et financement</i>	<i>5 - 6</i>
Programme Picardie	6 - 10
<i>Enjeux, problématiques & atouts</i>	<i>6</i>
<i>Focus sur les enjeux de la région Picardie</i>	<i>7</i>
<i>Croisement entre les DP, les mesures et les besoins</i>	<i>8</i>
<i>Mesures et financement</i>	<i>9 - 10</i>

- ⇒ **A.B** : Agriculture Biologique
- ⇒ **A.F.O.M** : Atouts – Forces – Opportunités - Menaces
- ⇒ **C.A** : Chiffres d’Affaires
- ⇒ **D.P** : Domaine Prioritaire
- ⇒ **I.A.A** : Industrie Agro-Alimentaires
- ⇒ **I.N.S.E.E** : Institut National de Statistiques et d’Etudes Economiques
- ⇒ **L.E.A.D.E.R** : Liaison Entre Action de Développement de l’Economie Rurale
- ⇒ **P.A.C** : Politique Agricole Commune
- ⇒ **P.D.R** : Programme de Développement Rural
- ⇒ **R.D.R** : Règlement de Développement Rural
- ⇒ **S.A.G.E** : Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux
- ⇒ **S.A.U** : Surface Agricole Utile
- ⇒ **S.I.Q.O** : Signe d’Identification de Qualité et d’Origine
- ⇒ **V.A.B** : Valeur Ajoutée Brute

Enjeux

En tenant compte des études de zonages réalisés par l'I.N.S.E.E, 23% de la surface régionale est rurale et regroupe 5% de la population (73 hab/km² contre 71 hab/km² pour la moyenne des espaces ruraux français). L'urbanisation y reste diffuse avec 36% de la population en zone périurbaine et 64% en zone urbaine. Le taux de chômage y est élevé (12,7% contre 9,4% pour la moyenne française) et est notamment lié au manque de dynamisme des bassins d'emplois. Le secteur secondaire, en crise depuis plusieurs années, compte pour 21,9% de la V.A.B régionale. Le secteur tertiaire est dominant (77,3% de la V.A.B régionale) malgré une large part du territoire dédié à l'agriculture. En effet, le secteur primaire ne représente que 1,4% de la V.A.B pour 66% du territoire. Pourtant, sous l'effet de la pression urbaine, la région a perdu 12% de son territoire agricole entre 1988 et 2000 (soit une perte de S.A.U de 2 000 ha par an).

L'I.A.A est aujourd'hui le premier secteur industriel de la région en termes d'emplois avec 46 530 salariés, soit la quatrième région française. Au niveau agricole, quatre productions constituent les deux tiers du C.A agricole : 18 à 20% pour les céréales, 16 à 18% pour le lait, 10 à 12% pour la pomme de terre et 11 à 12% pour les légumes.

Problématiques

Le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 25% entre 2000 et 2010 (5 000 exploitations en moins), tout comme la main d'œuvre permanente (1 000 actifs par an en moyenne pour la même période). En outre, l'agriculture est sujet à de nombreux risques climatiques : les épisodes pluvieux, la grêle ou encore la sécheresse en sont quelques exemples. Entre 2000 et 2010, la diversité des productions a fortement chuté : moins 36% d'exploitations en système bovin laitier, moins 35% en système de polyculture – élevage, moins 31% d'élevages porcins et avicoles. Les systèmes d'exploitation se simplifient : la part des exploitations orientées vers des systèmes de grande culture est passée de 35% en 2000 à 44% en 2010. L'agriculture biologique y reste peu développée - malgré une croissance de la SAU bio de 23% entre 2011 et 2011 (Chiffres clés – édition 2013, Agence bio) – tout comme les A.O.P (une seule appellation) et les I.G.P (quatre indicateurs).

De plus, l'importance du secteur des I.A.A est en constante décroissance : dans les deux dernières décennies, sa part régional dans la V.A.B nationale a diminué, chutant de 8% à 7% entre 1990 et 2008. Une chute qui se confirme avec la baisse de l'emploi (8%) depuis 1999 contre seulement 1% pour la moyenne française. Enfin, le nombre d'établissements a également diminué, de 6,8% contre 4,4% à l'échelle nationale.

Pour finir, la quasi-totalité de la région est classée en zone vulnérable pour la pollution de l'eau. Ainsi, l'observation de la qualité des eaux de surface classe 27% des stations comme de mauvaise qualité.

Tableau 1 : Indicateurs à l'échelle Nord-Pas-De-Calais

Source : P.D.R

Indicateurs	Valeurs	Année
Population	4 049 685 (hab)	2012
Population des zones intermédiaires	1 465 986 (hab)	2012
Population des zones urbaines	2 583 699 (hab)	2012
Exploitations agricoles	13 460 (exploitations)	2010
Exploitations ayant une production sous SIQO	Donnée non précisée dans le PDR	
Surface Agricole Utile- Totale	817 990 (ha) soit 65,9% de la superficie	2010
Surface en AB (certifiée)	7 774 (ha) soit 0,9% de la SAU	2012
Terres irriguées	13 610 (ha) soit 1,7% de la SAU	2010
Forêts et autres terres boisées	104 800 (ha) soit 8,4% de la superficie	2010
Cultures principales (part de la SAU)		
Terres arables	80,2%	2010
Prairies permanentes et pâturage	19,6%	2010
Cultures permanentes	0,2%	2010
Total des dépenses publiques	187 681 502,76 (euros courants)	

Atouts : Les paysages agricoles, façonnés et morcelés par l'agriculture, sont à l'origine de la diversité des paysages et de l'identité régionale : des plaines basses humides, des denses réseaux hydrauliques des Wateringues et de la plaine de la Scarpe et de l'Escaut. Cette diversité permet le maintien d'une biodiversité écologique.

Dans la précédente programmation de la P.A.C (2007-2013), les Etats membres pouvaient décider de l'application réglementaire (Chatellier et al., 2011). A partir de 2014, ce sont les régions qui deviennent les nouvelles autorités de gestion. Ce nouveau mode de gestion de la P.A.C vient en complément de la réorientation des aides européennes survenue à la suite de la publication du bilan de santé (2008).

Tableau 2 : Liste des besoins relevés par le P.D.R de la région Nord-Pas-De-Calais

Pour le second pilier de la P.A.C, chaque région rédige son Programme de Développement Rural (P.D.R). Ce document s'appuie notamment sur une évaluation ex-ante, mobilisant ainsi un outil principal : un diagnostic A.F.O.M (Atouts – Forces – Opportunités – Menaces). Ce dernier a permis de mettre en évidence plusieurs besoins, propres à chacune des régions françaises. La liste des besoins émise par la région Nord-Pas-De-Calais est énumérée dans le tableau ci-contre.

Ces besoins ont ainsi été croisés avec les dix-neuf mesures du Règlement de Développement Rural Européen ainsi qu'avec les six priorités du développement rural (cf. note méthodologique). Cette logique a été mise en exergue dans le tableau n°3 ci-dessous.

N°	Enjeux
Agriculture - Forêt	
1	Favoriser le transfert de connaissance et d'innovation en agriculture et foresterie
2	Améliorer la compétitivité de tous types d'agriculture et renforcer la viabilité des exploitations agricoles
3	Soutenir la gestion des risques
Agriculture – Forêt – I.A.A	
4	Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et non alimentaire
5	Promouvoir l'utilisation efficace des ressources
Développement des territoires ruraux	
6	Développer le haut débit et les applications numériques en zones rurales
Plusieurs volets	
7	Favoriser le développement économique en milieu rural
8	Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes

Tableau 3 : Croisement entre les domaines prioritaires européens, les mesures européennes et les besoins propres à la région Nord-Pas-De-Calais

N°	Mesures du RDR 3	DOMAINES PRIORITAIRES DU CADRE STRATEGIQUE EUROPEEN																		
		INNOVATION			COMPETITIVITE			GESTION		RESTAURATION ET PRESERVATION			CHANGEMENT ENERGETIQUE					DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
		1a	1b	1c	2a	2b	2c	3a	3b	4a	4b	4c	5a	5b	5c	5d	5e	6a	6b	6c
1	Transferts de connaissances et action d'information	B 01 B 02 B 04 B 05 B 07 B 08	B 01 B 02 B 04 B 05 B 07	B 01 B 07	B 02 B 07 B 08	B 02 B 07		B 04 B 07	B 07	B 05 B 08	B 05 B 07 B 08	B 05 B 07 B 08	B 05 B 07	B 05	B 05	B 05	B 05	B 04 B 07	B 07	
3	Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires	B 02 B 04	B 02 B 04		B 02	B 02		B 04										B 04		
4	Investissements physiques	B 01 B 02 B 04 B 05 B 07 B 08	B 01 B 02 B 04 B 05 B 07	B 01 B 07	B 02 B 07 B 08	B 02 B 07		B 04 B 07	B 07	B 05 B 08	B 05 B 07 B 08	B 05 B 07 B 08	B 05 B 07	B 05	B 05	B 05	B 05	B 04 B 07	B 07	
6	Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises	B 02 B 04 B 07	B 02 B 04 B 07	B 07	B 02 B 07	B 02 B 07		B 04 B 07	B 07		B 07	B 07	B 07					B 04 B 07	B 07	
7	Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales	MESURE SOUSCRITE MAIS NON ASSOCIEE A DES BESOINS																		
8	Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts	MESURE SOUSCRITE MAIS NON ASSOCIEE A DES BESOINS																		
10	Mesures agroenvironnementales et climatiques	B 05 B 08	B 05		B 08					B 05 B 08	B 05 B 08	B 05 B 08	B 05	B 05	B 05	B 05	B 05			
11	Agriculture biologique	B 02 B 05 B 08	B 02 B 05		B 02 B 08	B 02				B 05 B 08	B 05 B 08	B 05 B 08	B 05	B 05	B 05	B 05	B 05			
12	Paiements au titre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur l'eau																			
15	Services forestiers, environnementaux et climatiques et conservation des forêts																			
16	Coopération	B 01 B 02 B 04 B 07 B 08	B 01 B 02 B 04 B 07	B 01 B 07	B 02 B 07 B 08	B 02 B 07		B 04 B 07	B 07	B 08	B 07 B 08	B 07 B 08	B 07					B 04 B 07	B 07	
19	Soutien au développement local L.E.A.D.E.R	B 02 B 04 B 05 B 07 B 08	B 02 B 04 B 05 B 07	B 07	B 02 B 07 B 08	B 02 B 07		B 04 B 07	B 07	B 05 B 08	B 05 B 07 B 08	B 05 B 07 B 08	B 05 B 07	B 05	B 05	B 05	B 05	B 04 B 07	B 07	

Les principales mesures, représentant chacune plus de 9% des financements (soit les trois quarts du financement total), sont les suivantes :

M04 Investissements physiques (32%)

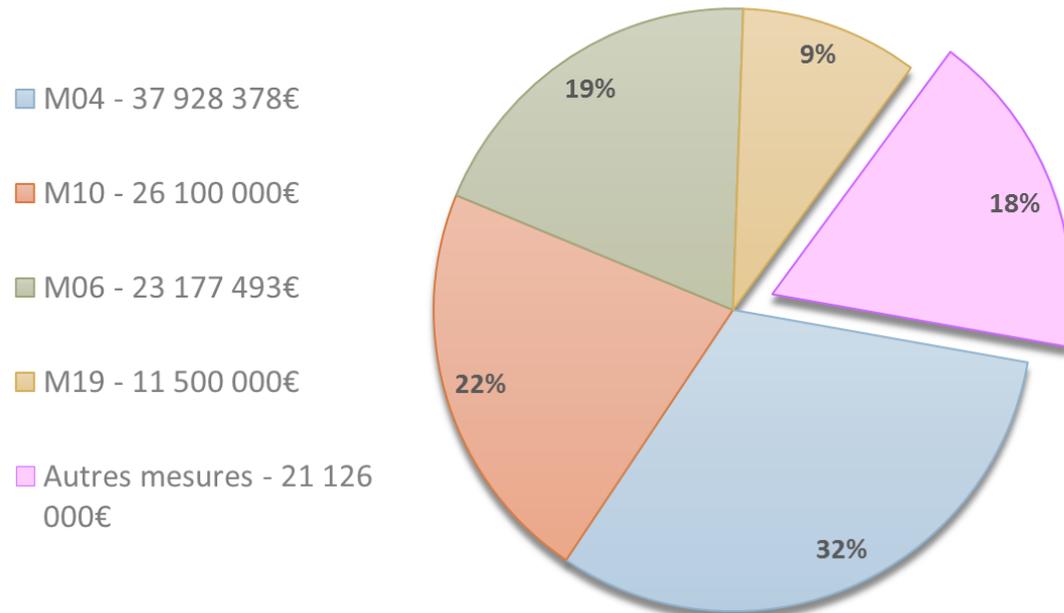
M10 Mesures agroenvironnementales et climatiques (22%)

M06 Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises (19%)

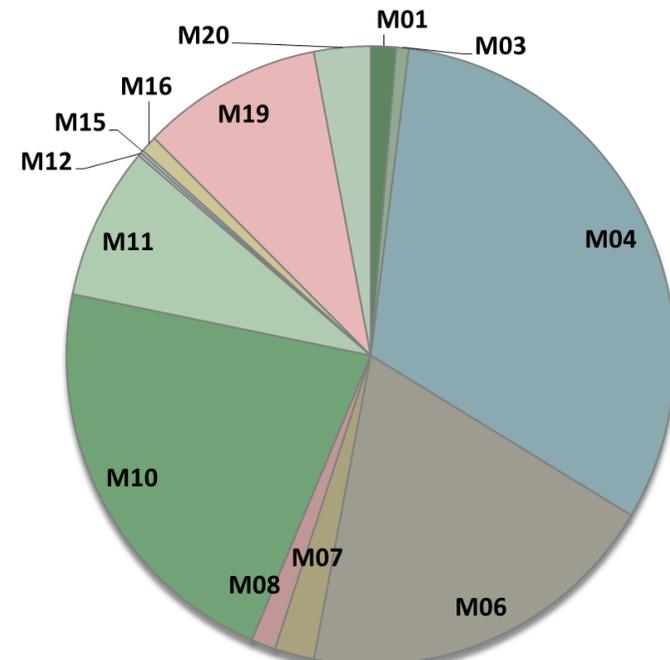
M19 Soutien au développement local L.E.A.D.E.R (9%)

Ces mesures à elles seules constituent 82% du financement total de la région.

**Répartition des financements par mesure
(avec mesure 13)**



**Répartition des financements par mesure
(sans la mesure 13)**



Les autres mesures présentes dans le PDR Nord-Pas-De-Calais sont : *M01 Transfert de connaissances et actions d'information, M03 Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires, M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales, M08 Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts, M11 A.B, Paiement au titre de NATURA 2000 et de la directive-cadre sur l'eau, M15 Services forestiers, environnementaux et climatiques et conservation des forêts, M16 Coopération, M20 Assistance technique.*

Mesure 04 : Investissements physiques

Le diagnostic de la région Nord-Pas-De-Calais a permis de mettre en exergue que le secteur primaire ne représente que 1,4% de la V.A.B pour 66% du territoire. Pourtant, sous l'effet de la pression urbaine, la région a perdu 12% de son territoire agricole entre 1988 et 2000 (soit une perte de S.A.U de 2 000 ha par an). La **mesure 04** a donc été choisie afin d'être un levier économique pour les zones rurales tout en étant source de compétitivité économique pour les exploitations (B 02) : la création d'emplois liés à la diversification économique ou encore la mise en œuvre de projets liés à l'énergie, au climat ou à l'environnement permettent de favoriser le développement économique (B 07). La filière forestière est particulièrement mise en évidence pour l'innovation et le transfert de connaissances que peut lui emmener cette mesure (B 01). L'environnement est ainsi l'un des enjeux clés de cette mesure tant par son utilisation efficace (B 05) que par sa protection (B 08).

Mesure 10 : Mesures agroenvironnementales et climatiques

Comme l'a démontré l'analyse A.F.O.M, cette région possède un bilan négatif du point de vue environnemental : la quasi-totalité de la région est classée en zone vulnérable pour la pollution de l'eau. Ainsi, l'observation de la qualité des eaux de surface classe 27% des stations comme étant de mauvaise qualité. Les mesures agroenvironnementales et climatiques, **mesure 10**, se situe donc dans les zones à forte richesse écologique, au-delà des zones Natura 2000 : les prairies humides, les coteaux calcaires, les marais de St-Omer, les zones bocagères avec herbages et haies (B 08). Celles-ci peuvent également être utilisées pour la promotion de systèmes agricoles respectueux de l'environnement, notamment via l'agriculture biologique (B 08). L'eau est aussi une ressource particulièrement impactée par cette mesure : cette dernière contribue à la promotion et à la généralisation des dispositifs d'économie d'eau en production végétale et animale (B 05).

Mesure 06 : Aides à l'installation et au développement des exploitations et des entreprises

Le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 25% entre 2000 et 2010 (5 000 exploitations en moins), tout comme la main d'œuvre permanente (1 000 actifs par an en moyenne pour la même période). La souscription à la **mesure 06** est ainsi l'un des moyens, pour l'autorité de gestion, de permettre un développement des exploitations en renforçant les processus de qualité et la promotion des produits locaux (B 07). En outre, il apparaît nécessaire de poursuivre le développement des circuits courts en diversifiant l'offre et en se concentrant sur les services de proximité aux urbains (B 04). Celle-ci permet également d'investir dans la modernisation des exploitations notamment pour faire face aux questions environnementales ou climatiques (B 02).

Mesure 19 : Soutien au développement local L.E.A.D.E.R.

La **mesure 19** permet de renforcer la cohésion territoriale notamment via la création de nouveaux Groupes d'Actions Locales, qui passe désormais de cinq G.A.L à neuf G.A.L (B 01). Ces derniers devront notamment œuvrer à renforcer les services dans les zones rurales notamment pour faire face au vieillissement de la population (B 01), services qui pourront également permettre la préservation des emplois dans ces espaces (B 02).

39,8% du territoire picard se situe en zone rurale, pour 58,03% de la population régionale. Ainsi, la densité de population rurale est particulièrement élevée (82,4 hab/km² contre 52 hab/km² en moyenne pour la France). Entre 1982 et 2011, la population picarde a crû de 0,34% par an (contre 0,54% au niveau national). La population y est jeune (19,8% de moins de quinze ans) et peu diplômée (seulement 6,8% cadres contre 35,2% d'ouvriers). Les jeunes sont les plus touchés par le chômage : 28,1% des 15-24 ans ne trouvent pas d'emplois contre 24,3% au niveau national. Le secteur primaire emploie 3,2% de la population active, le secteur secondaire 24% et le secteur tertiaire 72,8%. L'agriculture et les IAA constituent deux secteurs privilégiés pour l'économie régionale avec 40 000 salariés. L'agriculture regroupe ainsi 22% de l'emploi non salarié en Picardie (soit quatre points de plus qu'au niveau national). La spécialisation agricole et industrielle se confirme au niveau du PIB : le secteur primaire représente 3,7% du P.I.B régional (contre 1,8% pour la moyenne nationale) et le secteur secondaire 24,1% (contre 18,7% pour l'échelle nationale).

La production agricole est essentiellement consacrée à des productions végétales dont les céréales et les oléagineux. Les productions à fortes valeurs ajoutées (11% de la S.A.U) sont également présentes avec la betterave industrielle (un tiers de la production nationale) et les pommes de terre (première région française).

Problématiques

La ruralisation est un mouvement développé en Picardie : ainsi, six emplois sur dix sont situés dans les pôles urbains alors qu'ils ne concentrent que 37% de la population. Au niveau agricole, la filière élevage subit de nombreuses crises : faibles revenus, condition de travail contraignantes et condition de reprise des exploitations agricoles peu attractives. Ainsi, en dix ans, la filière laitière a perdu plus de 30% des exploitations. Au-delà de la valeur économique, l'élevage permet pourtant de maintenir des paysages ouverts et d'entretenir des espaces inadaptés aux grandes cultures.

Plus globalement, la production agricole peine à s'adapter aux demandes des consommateurs : seulement 16,2% des exploitations picardes se consacrent à une démarche qualité (14^{ème} région Française) contre 21,7% en moyenne en France. En outre, la problématique de renouvellement des générations en agriculture va poser de nombreuses questions dans les années à venir : sur 13 880 exploitants agricoles en 2010, seulement 1 263 ont moins de trente-cinq ans.

Atouts : La gouvernance locale picarde est particulièrement bien gérée : la région Picardie est ainsi découpée en dix-huit pays. Quatre de ces pays ont porté des GAL lors de la précédente programmation. De plus, le tourisme vert est devenu un facteur d'attractivité régionale notamment grâce à la présence de sites exceptionnels : la baie de Somme, la côte picarde ou encore les espaces forestiers en sont des exemples.

Tableau 4 : Indicateurs à l'échelle Picardie

Source : P.D.R

Indicateurs	Valeurs	Année
Population	1 924 607 (hab)	2012
Population des zones intermédiaires	808 335 (hab)	2012
Population des zones rurales	1 116 272 (hab)	2012
Exploitations agricoles	13 870 (exploitations)	2010
Exploitations ayant une production sous SIQO	16,2%	2010
Surface Agricole Utile- Totale	1 328 370 (ha) soit 68,5% de la superficie	2010
Surface en AB (certifiée)	6 900 (ha) soit 0,5% de la SAU	2011
Terres irriguées	38 840 (ha) soit 2,9% de la SAU	2010
Forêts et autres terres boisées	379 400 (ha) soit 19,6% de la superficie	2012
Cultures principales (part de la SAU)		
Terres arables	88,8%	2010
dont céréales	60%	
dont betterave industrielle	11%	
dont pommes de terre	5%	
Prairies permanentes et pâturage	10,8%	2010
Cultures permanentes	0,4%	2010
dont vigne	0,2%	
Total des dépenses publiques	218 010 850 (euros courants)	

Dans la précédente programmation de la P.A.C (2007-2013), les Etats membres pouvaient décider de l'application réglementaire (Chatellier et al., 2011). A partir de 2014, ce sont les régions qui deviennent les nouvelles autorités de gestion. Ce nouveau mode de gestion de la P.A.C vient en complément de la réorientation des aides européennes survenue à la suite de la publication du bilan de santé (2008).

Pour le second pilier de la P.A.C, chaque région rédige son Programme de Développement Rural (P.D.R). Ce document s'appuie notamment sur une évaluation ex-ante, mobilisant ainsi un outil principal : un diagnostic A.F.O.M (Atouts – Forces – Opportunités – Menaces). Ce dernier a permis de mettre en évidence plusieurs besoins, propres à chacune des régions françaises. La liste des besoins émise par la région Picardie est énumérée dans le tableau ci-contre.

Ces besoins ont ainsi été croisés avec les dix-neuf mesures du Règlement de Développement Rural Européen ainsi qu'avec les six priorités du développement rural (cf. note méthodologique). Cette logique a été mise en exergue dans le tableau n°6 ci-dessous.

Tableau 5 : Liste des besoins relevés par le P.D.R de la région Picardie

N°	Enjeux
Agriculture - Forêt	
1	Accompagnement du renouvellement des générations en agriculture dans toute sa diversité
2	Maintien de l'élevage et pérennisation des filières végétales spécialisées
3	Accompagnement des agriculteurs vers des pratiques agro-écologiques pour protéger ressources naturelles, sols et biodiversité
4	Conservation et protection des écosystèmes
5	Dynamisation d'une gestion forestière respectueuse des écosystèmes
6	Soutien de la gestion des risques
Agriculture – I.A.A - Forêt	
7	Promotion, organisation et diffusion de l'innovation sous toutes ses formes
8	Soutien à la diffusion de connaissances, notamment en vue d'accompagner l'innovation et la création d'activités
Développement des territoires ruraux	
9	Création et maintien de l'emploi et des activités locales en milieu rural et lutte contre la précarité sociale et sanitaire
10	Développement de la couverture TIC des zones rurales
Plusieurs volets	
11	Réduction des émissions des GES et développement des énergies renouvelables

Tableau 6 : Croisement entre les domaines prioritaires européens, les mesures européennes et les besoins propres à la région Picardie

		DOMAINES PRIORITAIRES DU CADRE STRATEGIQUE EUROPEEN																		
		INNOVATION			COMPETITIVITE			GESTION		RESTAURATION ET PRESERVATION			CHANGEMENT ENERGETIQUE					DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
N°	Mesures du RDR 3	1a	1b	1c	2a	2b	2c	3a	3b	4a	4b	4c	5a	5b	5c	5d	5e	6a	6b	6c
1	Transferts de connaissances et actions d'information	B07 B08	B07 B08	B07 B08	B07 B08	B07 B08		B07		B07 B08	B07 B08	B07 B08	B08				B07 B08	B07 B08	B07 B08	
2	Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation	B08	B08	B08	B08	B08				B08	B08	B08	B08				B08	B08	B08	
4	Investissements physiques	B01 B02 B03 B04 B05 B11	B01 B02 B03 B04 B05 B11	B01 B02 B03 B04 B05 B09 B11	B01 B02	B01 B02		B09		B02 B03 B04	B02 B03 B04 B05	B02 B03 B04	B03	B11	B11	B05 B11	B03 B05	B09	B09	
6	Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises	B01 B02 B03 B07	B01 B02 B03 B07	B01 B02 B03 B07 B09	B01 B02 B07	B01 B02 B07		B07 B09		B02 B03 B07	B02 B03 B07	B02 B03 B07	B03				B03 B07	B07 B09	B07 B09	
7	Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales	B03 B04 B05	B03 B04 B05	B03 B04 B05 B09				B09		B03 B04	B03 B04 B05	B03 B04	B03			B05	B03 B05	B09	B09	
8	Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts	B04 B05	B04 B05	B04 B05 B09				B09		B04	B04 B05	B04				B05	B05	B09	B09	
10	Mesures agroenvironnementales et climatiques	B02 B03 B04	B02 B03 B04	B02 B03 B04	B02	B02				B02 B03 B04	B02 B03 B04	B02 B03 B04	B03				B03			
11	Agriculture biologique	B03 B04	B03 B04	B03 B04						B03 B04	B03 B04	B03 B04	B03				B03			
12	Paiements au titre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur l'eau	B03 B04	B03 B04	B03 B04						B03 B04	B03 B04	B03 B04	B03				B03			
16	Coopération	B03 B04 B05 B07	B03 B04 B05 B07	B03 B04 B05 B07	B07	B07		B07		B03 B04 B07	B03 B04 B05 B07	B03 B04 B07	B03			B05	B03 B05 B07	B07	B07	
19	Soutien au développement local L.E.A.D.E.R			B09				B09										B09	B09	

Les principales mesures, représentant chacune plus de 17% des financements (soit les trois quarts du financement total), sont les suivantes :

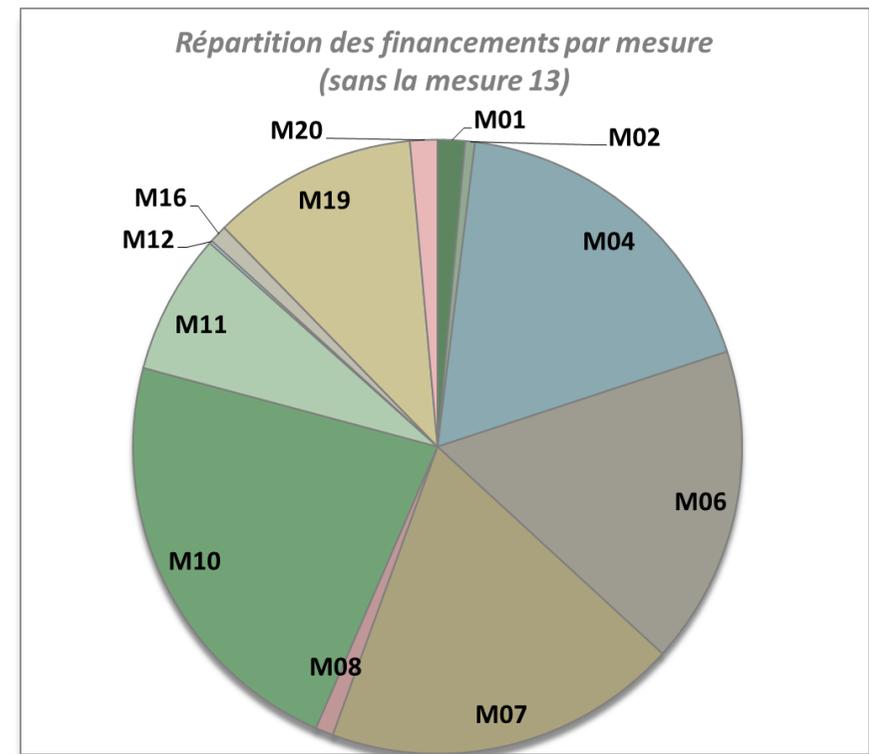
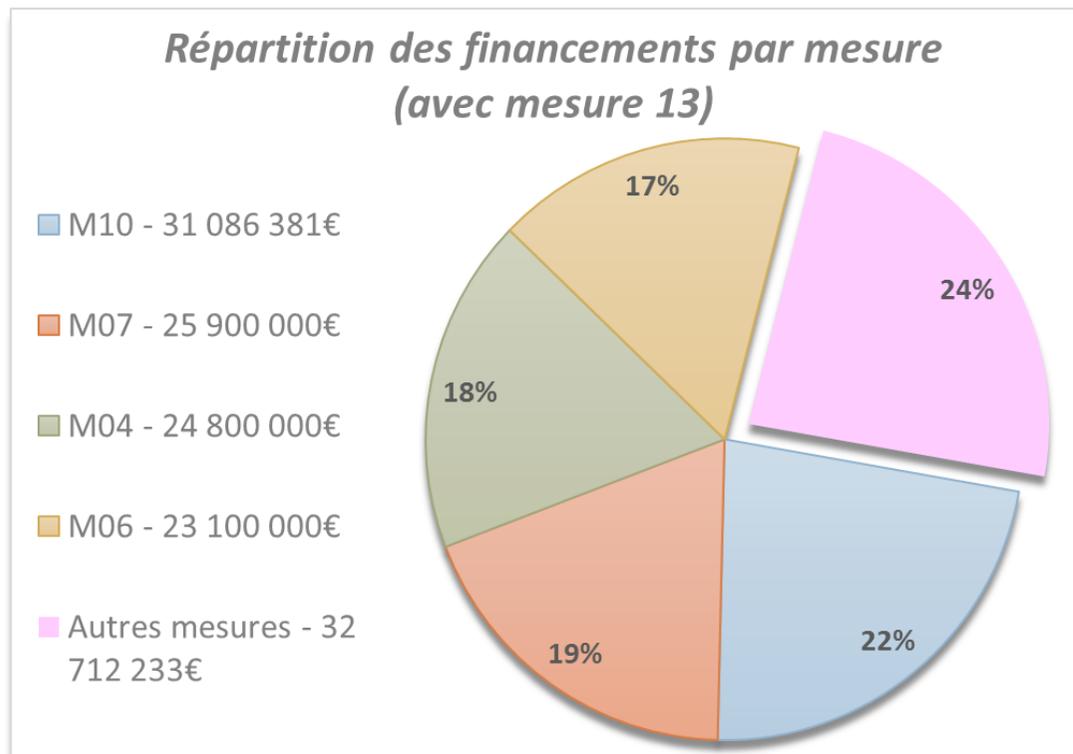
M10 Mesures agroenvironnementales et climatiques (22%)

M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales (19%)

M04 Investissements physiques (18%)

M06 Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises (17%)

Ces mesures à elles seules constituent près de 75% du financement total de la région.



Les autres mesures présentes dans le PDR Midi-Pyrénées sont : *M01 Transfert de connaissances et actions d'information, M02 Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation, M08 Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts, M11 A.B, M12 Paiement au titre de NATURA 2000 et de la directive-cadre sur l'eau, M16 Coopération, M19 Soutien au développement local L.E.A.D.E.R, M20 Assistance technique.*

Mesure 10 : Mesures agroenvironnementales et climatiques

Le diagnostic de la région Picardie a permis de faire valoir l'importance de l'agriculture dans cette région : la S.A.U occupe 69% de la surface totale régionale. Cependant, le diagnostic a également permis de mettre en évidence la disparition de l'élevage au profit des grandes cultures ; l'élevage étant pourtant l'un des modes de productions qui permet de maintenir les milieux ouverts. La **mesure 10** doit ainsi contribuer à renforcer et à maintenir la filière de l'élevage (B 02). Mais cette mesure doit aussi permettre le développement de nouvelles pratiques et/ ou productions respectueuses de l'environnement et de l'écosystème (B 03 et B 04).

Mesure 07 : Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales

Comme l'a démontré l'analyse A.F.O.M, la rurbanisation est un mouvement développé en Picardie. Ainsi, six emplois sur dix sont situés dans les pôles urbains alors qu'ils ne concentrent que 37% de la population. Les zones rurales sont, par conséquent, délaissées par les emplois et les services à la personne. La **mesure 07** va donc permettre le développement d'emplois durables dans les filières locales (agricoles et hors agricoles comme, par exemple, pour le tourisme) afin de créer des emplois non délocalisables (B 09). Cette diversification économique doit aussi s'inscrire dans le respect de l'environnement et de ses composants (B 03 et B 04) : en effet, le tourisme vert et/ou le tourisme rural est l'un de ses diversifications économiques qui peut emmener des revenus complémentaires à un exploitant agricole. Les ressources forestières apparaissent alors comme un atout au sein de cette stratégie territoriale (B 05)

Mesure 04 : Investissements physiques

Le diagnostic de la région Picardie a permis de faire valoir la difficulté à maintenir les exploitations déjà en place : en prenant pour exemple la filière laitière, celle-ci a perdu plus de 30% de ses exploitations en dix ans. La **mesure 04** cible l'accompagnement des jeunes exploitants comme étant l'un des points clés permettant d'endiguer ce phénomène, alliant à la fois conseil et modernisation des équipements (B 01). L'élevage est ainsi une filière en crise, tout comme la production de fruits (l'arboriculture a notamment fortement régressé au cours des trente dernières années) et ce sont des filières qui vont être accompagnées par cette mesure (B 02). L'ensemble de ces aides doit être réalisés en respectant l'environnement (B 03) notamment en matière de ressources forestières (B 05). Ces investissements permettront ainsi de faire perdurer les emplois agricoles dans les zones rurales (B 09).

Mesure 06 : Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises

La **mesure 06** a été souscrite par l'autorité de gestion afin de permettre des investissements en matière d'équipements pour atteindre un objectif de double efficacité économique et environnementale (B 01 et B 03). L'élevage et la production fruitière sont la aussi plus impactés par cette mesure puisque ce sont deux filières en recul en comparaison des grandes cultures (B 02) L'aide à l'installation et au développement des exploitations agricoles passe également par le renforcement au progrès et à l'innovation. Ceux-ci doivent notamment permettre le renforcement de procédés et de démarches innovantes, le développement de la mutualisation des connaissances et la promotion des circuits de commercialisation notamment via les circuits courts (B 07). L'ensemble de ces objectifs permettra alors de conforter un développement économique local via un marché de l'emploi plus vaste dans ces zones rurales (B 09).